

Travaux de voirie

Ils débuteront :

- **semaine 31** à partir du **lundi 31 juillet 2017** jusqu'au **vendredi 11 août 2017** ainsi que la
- **semaine 33** du **lundi 14 août** au **vendredi 18 août 2017** pour la stabilisation de la route.

Les voies communales concernées sont :

- **n° 6** qui part de la route départementale n° 138E dite route de Bonzac et va jusqu'au carrefour avec l'extrémité de la rue de l'Isle dans le bourg, soit deux sections avant et après la croix (rue des Hameaux),
- **n° 111** lieu-dit Les Maréchaux,
- **n° 116** lieu-dit Brandet qui part de la route départementale n° 138E jusqu'au chemin communal dit "de la coulée".

Ces voies ne seront pas accessibles aux poids-lourds ainsi qu'aux tracteurs, seuls les véhicules légers des riverains seront autorisés.

La Municipalité espère que chacun-e comprendra la nécessité de ces contraintes et participera au respect de ces demandes citoyennes dans l'intérêt du bien commun.